



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédiatres

Question écrite n° 55515

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les vives inquiétudes exprimées par les pédiatres libéraux qui se sont fortement mobilisés lors d'une journée d'action puisque quelque 90 % d'entre eux étaient en grève lundi 3 janvier dans toute la France selon le SNPF, leur principal syndicat à l'origine de ce mouvement destiné à réclamer des revalorisations d'honoraires. En effet, le SNPF proteste contre le volet sur les revalorisations de la nouvelle convention négociée entre les organisations de médecins et l'assurance maladie. Le texte, applicable depuis le 1er janvier dans le cadre de la réforme de l'assurance maladie, prévoit en effet une majoration de cinq euros pour les médecins généralistes qui effectueront des actes pédiatriques sur des bébés de moins de deux ans, contre une revalorisation des honoraires des pédiatres de deux euros. Ainsi les pédiatres demandent aujourd'hui l'alignement à quatre euros de la revalorisation de la consultation pour les enfants de zéro à deux ans. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55515

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 502